

LES LUXEMBOURGEOISES À BRUXELLES DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

SANDRA FRATINI

Licenciée en Histoire – Université Libre de Bruxelles

L'image que les gens se font de nos jours des Luxembourgeois n'est en rien applicable à leur passé. En effet, le Grand-Duché de Luxembourg est aujourd'hui un pays riche qui est avant tout connu comme paradis fiscal. Toutefois, on oublie souvent que le Luxembourg était encore au début du 20^e siècle un pays pauvre et largement rural, qui n'a connu son essor que par l'industrie sidérurgique. Le Luxembourg est de 1840 à 1890 nettement un pays d'émigration. On enregistre encore des grandes vagues d'émigration jusqu'à la seconde après-guerre, vers les pays avoisinants et l'outre-mer. Parmi les causes de l'émigration, la plus évidente est sans doute la pauvreté générale de la majorité de la population luxembourgeoise du Grand-Duché.

Nous allons nous intéresser ici au groupe de jeunes filles luxembourgeoises qui ont participé dans l'entre-deux-guerres à un mouvement migratoire spécifique, qui les a conduites à Bruxelles. La plupart espéraient y trouver un travail comme servantes au sein de familles bourgeoises. Cette communauté est nettement ignorée dans les études sur l'histoire de l'immigration. Excepté Germaine Götzinger, directrice du Centre National de la Littérature du Luxembourg, qui les a évoquées dans plusieurs articles (Götzinger, 1995; 1997; 2001), personne ne s'est jamais intéressé à ce phénomène migratoire. Nous essayons donc de présenter la réalité de cette présence luxembourgeoise féminine à Bruxelles à travers ses nombreuses facettes.

1. MÉTHODOLOGIE

C'est sans doute dans les sources nationales et communales que les femmes migrantes ont laissé le plus de traces, étant donné que chaque étranger qui arrive en Belgique doit se présenter à l'administration communale de son lieu de résidence (Gillen, 2004a, 17-34).

Aux Archives de la Ville de Bruxelles (AVB), nous avons dépouillé les dossiers des étrangers de Bruxelles-Ville, ce qui nous a fourni des informations précieuses sur les Luxembourgeoises qui s'y sont présentées lors de leur

arrivée à Bruxelles. Le Bureau des étrangers fonctionnait en étroite collaboration avec le Bureau de la Population et de la Sûreté Publique de la Division Centrale de Police. Ce bureau a conservé les dossiers des étrangers dans leur intégralité depuis 1850 (Gillen, 2004b, 213).

Vu l'ampleur des dossiers sur une période de 20 ans, nous avons décidé de limiter notre échantillon aux périodes suivantes: les années 1919 et 1920, pour voir la situation de l'après-guerre; 1925, une date qui a été choisie aléatoirement afin d'avoir un repère dans la période 1920-1930; 1930 pour observer la situation de la Belgique à un moment où elle commence à subir les conséquences de la crise économique internationale; 1935 alors que la Belgique est en train de se redresser d'une période de crise et où Bruxelles organise l'Exposition internationale et finalement 1939 pour voir la situation d'avant-guerre.

Nous avons consulté en tout 775 dossiers personnels desquels nous avons dû éliminer 21 dossiers, parce qu'ils étaient incomplets.

La richesse de ces archives est à rechercher dans la qualité des informations qu'elles contiennent. Tous les étrangers séjournant à Bruxelles, même pour un bref moment, devaient s'inscrire au Bureau des Étrangers de leur arrondissement. Ce bureau travaillait avec la section de la police qui était chargée de la surveillance des étrangers. Ces policiers s'occupaient de vérifier si l'étranger vivait au domicile déclaré, de quelle nature étaient ses revenus, etc. Ils se renseignaient aussi sur sa conduite, ses mœurs et ses fréquentations. Les inscriptions se faisaient sous forme de dossiers individuels.¹

Un problème se pose cependant dans la déclaration de la durée de séjour. La déclaration de l'étranger/l'étrangère ne correspond en effet pas nécessairement à la vérité. En plus, nombreuses sont les personnes qui ont quitté la commune sans faire à l'administration communale la déclaration à laquelle elles sont tenues. Les résultats sont donc à utiliser avec beaucoup de prudence. De plus, il faut prendre en considération qu'il y a sans doute de nombreuses Luxembourgeoises qui ne se sont jamais inscrites auprès des administrations communales. Le nombre des sources sur lesquelles nous avons travaillé, ainsi que la véracité des données auto-rapportées, ne sont par conséquent pas d'une fiabilité absolue.

¹ Généralement les Luxembourgeoises sont venues toutes seules à Bruxelles et avaient donc un dossier individuel. Dans le cas de l'arrivée d'une famille, un dossier par ménage est ouvert, dont les informations concernant le chef de la famille sont indiquées sur le folio, alors que pour les autres membres de la famille un bulletin de renseignements est parfois glissé dans le même dossier.

Les registres d'état civil et les registres de population contiennent aussi des informations précieuses sur les immigrants, mais ces sources n'ont pas été utilisées pour ce travail.

Aux Archives Nationales du Luxembourg (ANL) nous avons consulté le "Fonds des Affaires étrangères (1880-1944)" qui contient des informations sur les démarches administratives des Luxembourgeois qui ont émigré en Belgique, notamment en matière de passeports. Le fonds contient aussi des documents de "l'Union grand-ducale luxembourgeoise" – une société de bienfaisance luxembourgeoise à Bruxelles.

Nous avons aussi dépouillé plusieurs revues, belges comme luxembourgeoises, de cette époque. Il s'agit ici notamment de la presse féminine, généralement de tendance catholique. Nous avons aussi consulté le bulletin très conservateur du *Landwüöl. Luxemburger Verein für ländliche Wohlfahrts- und Heimatpflege* (à partir de 1926), qui s'adresse notamment à la population rurale du Grand-Duché. À l'aide de ces revues et bulletins nous avons essayé de dégager l'opinion publique luxembourgeoise face à cette migration.

Par ailleurs, nous avons aussi lu deux romans qui datent de l'entre-deux-guerres et qui parlent de la domesticité en Belgique. Il s'agit du roman *Histoire d'une Marie*, qui fut publié par André Baillon à Bruxelles en 1921, et du roman de Maurice Gauchez *La servante au grand cœur*, qui fut publié à Bruxelles en 1931. Ces deux livres complètent les informations que nous avons reprises de la presse féminine belge sur les conditions de vie des servantes en Belgique. Il faut cependant voir que ces romans se basent généralement sur des histoires fictives, où les traits sont souvent grossis (Piette, 2000, 27).

L'Institut National des Statistiques de Belgique nous a fourni des données chiffrées, très importantes pour l'époque qui nous intéresse. Nous avons ici consulté les "Recensements de Population" pour les années 1910, 1920 et 1930. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale a empêché le recensement du 31 décembre 1940. Nous sommes bien conscients que cette source requiert d'être analysée avec les plus grandes précautions. Ces recensements présentent parfois des lacunes et des imperfections. Mais ils nous livrent néanmoins des données statistiques importantes qui doivent être prises en considération.

Des témoignages oraux ont été utilisés pour la rédaction de ce travail, principalement pour le chapitre sur la vie quotidienne des Luxembourgeoises

à Bruxelles, pour lequel des sources écrites sont quasiment absentes. Nous avons interrogé en tout 5 personnes qui étaient en service à Bruxelles: deux femmes qui étaient en service à Bruxelles avant la Seconde Guerre mondiale et trois autres qui y étaient tout de suite après la guerre. Même si nous nous limitons à la situation de l'entre-deux-guerres, il est tout de même intéressant de voir s'il y a eu des changements après la guerre. Puis nous avons parlé avec une sixième personne, Mère Salesia, qui dirige encore de nos jours la "Résidence Elisabeth" à Bruxelles. Dès le début, nous étions à la recherche d'archives concernant le home luxembourgeois à Bruxelles, qui, depuis 1933, était sous la direction des religieuses de Sainte- Elisabeth. Après une longue recherche, nous avons retrouvé la Résidence Sainte-Elisabeth, qui se situe de nos jours chaussée de Louvain. Nous avons fait ainsi la connaissance de Mère Salesia, originaire de Holzem (Luxembourg). Elle est arrivée à Bruxelles au début des années 1960 et nous a raconté de nombreuses anecdotes sur le Home Sainte-Marie et ses activités, tant pour la période d'avant-guerre que pour celle d'après-guerre.² Malheureusement, nous ne disposons pas à ce sujet d'archives écrites, vu que celles-ci furent détruites lors du déménagement du home de la rue Boduognat à la chaussée de Louvain en 1972.

1.1. La société luxembourgeoise dans l'entre-deux-guerres

Après le choc de la Première Guerre mondiale, provoqué par l'occupation allemande de 1914-1918, la société luxembourgeoise avait du mal à retrouver la sérénité. Les années d'après-guerre entraînaient de grands changements, tant au niveau politique que social et économique. Il s'agit d'une période de crises et de stagnation qui tranche nettement avec la phase de démarrage économique qui va de 1870 à 1913 (Leboutte, Puissant & Scuto, 1998, 174).

Dans l'entre-deux-guerres, la société luxembourgeoise connaissait une légère croissance de population, essentiellement due à un solde migratoire positif (c'est-à-dire un excédent d'immigrants par rapport aux émigrants), vu que le taux de natalité était en baisse constante depuis le début du 20^e siècle. Jusqu'en 1930, le Luxembourg avait connu une hausse irrégulière de la population, puis une baisse qui s'explique notamment par le nombre important d'ouvriers étrangers qui avaient quitté le pays à cause de la crise

² Mère Salesia est un témoin indirect, plusieurs de ses anecdotes sont des histoires qu'elle-même a entendues par des Sœurs plus âgées du Home.

économique mondiale de 1929. La société luxembourgeoise se trouva dans les années 1920-1930 en pleine mutation: un monde marqué par l'agriculture changeait profondément et devenait une société majoritairement industrielle (Wey, 1990, 345-346).

La situation des femmes au début du 20^e siècle était toujours difficile. Le *Code Napoléon* a fait pour longtemps de l'épouse luxembourgeoise "un être mineur, une enfant, une incapable" (Kieffer, 1989, 698). Il faut attendre les années 1960-1970 afin d'assister à des réformes essentielles

Cependant le suffrage universel, y compris celui des femmes, est adopté le 8 mai 1919. Le Grand-Duché est ainsi l'un des premiers pays européens à avoir accordé le droit de vote aux femmes.

1.1.1. Le phénomène de l'émigration au Luxembourg

L'histoire du Luxembourg aux 19^e et 20^e siècles connaît des phénomènes migratoires massifs. Une vague d'émigration de Luxembourgeois vers les pays voisins et vers les pays d'outre-mer accompagne les débuts du Grand-Duché de Luxembourg jusqu'à la fin du 19^e siècle. Le solde migratoire du Luxembourg est, de 1840 à 1890, nettement négatif. Les pertes démographiques sont substantielles: durant ces 50 ans, près de 72.000 Luxembourgeois s'expatrient. La population luxembourgeoise s'élève en 1839 à 175.200 et en 1891 à 212.600 personnes (Trausch, 1975, 111). À partir de 1891, et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, on enregistre un certain équilibre provenant de la baisse de l'émigration vers l'Amérique du Nord et de l'arrivée d'une main-d'œuvre étrangère dans le bassin minier. La Seconde Guerre mondiale est dominée par l'émigration "politique" de beaucoup de Luxembourgeois qui ont fui les crimes nazis en se réfugiant en France. Ce n'est qu'avec la reconstruction d'après-guerre que le pays connaît alors une phase d'immigration massive, qui continue jusque dans les années 1976-1984, moment de crise économique mondiale (Scuto, 22.04.1995).

Les filles luxembourgeoises quittent donc un pays largement rural qui est cependant en train de se transformer en société industrielle. Les filles restent néanmoins majoritairement actives dans le domaine de l'agriculture et cherchent sans doute à s'échapper pour quelques mois ou même quelques années à ces conditions de travail très dures. Malgré la création de deux lycées pour jeunes filles, seule une minorité a la chance de faire des études secondaires. Elles se tournent ainsi vers des professions qui requièrent peu de formation comme la domesticité. Le fait qu'elles se dirigent vers la Belgique

peut entre autres s'expliquer par les liens très étroits qui existent entre les deux pays.

1.2. La présence luxembourgeoise en Belgique

Pour dresser un tableau de la présence luxembourgeoise en Belgique, nous avons eu recours aux recensements généraux de la population des années 1910, pour voir la situation peu avant la Première Guerre mondiale, en 1920 pour voir la situation d'après-guerre, alors que le pays était en train de se reconstruire et en 1930, juste avant que la Belgique ne soit touchée par les effets de la crise économique internationale.

Pour notre recherche, nous nous sommes concentrés sur les différentes données concernant les habitants de nationalité étrangère. Nous avons analysé la présence des Luxembourgeois en Belgique et plus précisément à Bruxelles. La capitale belge a toujours accueilli de nombreux étrangers, dont aussi beaucoup de Luxembourgeois. Sophie De Schaepdrijver (1990, 49 cité dans Morelli, 2001) parle déjà de 8.503 étrangers en 1842, dont 233 Luxembourgeois (2,7% des étrangers).³

Le 31 décembre 1910, le nombre d'habitants de nationalité étrangère en Belgique s'élève à 254.547, soit 35 pour 1.000 habitants. Les nationalités les mieux représentées sont à ce moment, par ordre d'importance, les Français, les Hollandais, les Allemands et les Luxembourgeois en quatrième place. Le nombre de Luxembourgeois qui vivent en Belgique est alors de 10.367. Par rapport au recensement de la population qui fut effectué en 1900, où la présence luxembourgeoise était de 10.417, on peut dire que ce nombre est resté stable.⁴

Lorsqu'on analyse la répartition par province, on peut remarquer, qu'on rencontre les Luxembourgeois en quantité notable dans la province de Luxembourg (4.070), dans la province de Liège (2.493) et dans la province du Brabant (2.438). Ils sont donc surtout dans les régions frontalières et dans les grandes villes.

³ Il faut noter que les femmes étrangères, qui épousent un Belge, deviennent aussi belges et ne sont donc plus recensées parmi leur nationalité d'origine. C'est sans doute le cas de nombreuses Luxembourgeoises et on ne peut donc pas connaître leur nombre exact.

⁴ *Recensement de population de 1910*, Tome I, p. 192.

Une grande partie des ressortissants luxembourgeois se sont implantés dans les quatre grandes agglomérations de Belgique, à savoir Anvers, Gand mais avant tout Bruxelles et Liège. Celles-ci accueillent en tout 3.357 Luxembourgeois, donc presque un tiers des 10.367 présents.⁵

Un autre détail intéressant à relever se rapporte à la répartition des étrangers selon le sexe. Le sexe féminin l'emporte parmi les Français, les Anglais, les Néerlandais, les Allemands et les Luxembourgeois. Le graphique 1 apporte ainsi une illustration concernant ces derniers et nous montre aussi que cette tendance s'observe pour les 4 périodes analysées.



GRAPHIQUE 1: LE NOMBRE DES LUXEMBOURGEOIS SELON LE SEXE ET L'ANNÉE EN BELGIQUE

Nous pouvons par conséquent affirmer que le nombre de femmes est plus élevé chez les personnes originaires des pays frontaliers de la Belgique. Une explication à cette majorité de femmes, parmi les personnes des pays proches, peut être le fait que beaucoup de femmes de ces pays viennent occuper en Belgique des emplois de gouvernante et de servante.⁶ Ceci explique aussi le fait que dans les agglomérations urbaines, parmi les étrangers, il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes.

⁵ *Recensement de population de 1910*, Tome I, p. 194.

⁶ Pour les nationaux français, cette circonstance est plutôt liée au fait qu'un grand nombre de congrégations religieuses françaises se sont établies en Belgique et qu'il s'agit donc pour la plupart de religieuses de nationalité française. *Recensement de population de 1910*, Tome I, p. 195.

Le recensement de 1910 nous livre aussi des données détaillées sur la répartition des habitants de nationalité étrangère à l'intérieur des différentes communes du pays. Les communes de l'agglomération bruxelloise nous intéressent ici le plus. La commune de Bruxelles a ainsi attiré le plus grand nombre de Luxembourgeois avec un nombre total de 664 personnes. Viennent ensuite les communes d'Ixelles, de Schaerbeek et de Saint-Gilles et en moindre mesure les communes de Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht.⁷ Les Luxembourgeois se concentrent donc avant tout dans les communes de la première ceinture de Bruxelles. Les communes de la deuxième ceinture, qui ne furent associées au mouvement d'urbanisation que vers le tournant du siècle, accueillent en moindre mesure des Luxembourgeois. Les communes et les quartiers plus résidentiels tels que Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre et Uccle, ne suivent ce mouvement d'urbanisation que vers 1920. Avant, elles étaient faiblement peuplées et présentaient encore un caractère rural (Daelemans, 1989, 216). Nous pouvons également voir que ces communes ne comptent pas beaucoup de Luxembourgeois en 1910.

En 1920, le nombre des Luxembourgeois recensés est en chute libre: ils ne sont plus que 5.793. Par rapport à 1910, leur nombre a donc presque diminué de moitié. Il y a lieu de tenir compte de la Guerre 1914-1918, qui a provoqué un retour de beaucoup d'étrangers dans leurs pays respectifs.⁸

Comme en 1910, le sexe féminin l'emporte en 1920 parmi les étrangers des pays frontaliers de la Belgique et donc aussi parmi les Luxembourgeois. L'explication reste la même qu'avant la Première Guerre mondiale: les femmes viennent en grande partie pour travailler comme domestiques et gouvernantes.⁹

Le recensement de 1930 a relevé la présence dans le pays de 319.230 habitants de nationalité étrangère. En 1920, on a vu une grande régression du nombre d'étrangers en Belgique, qui fut sans doute en grande partie causée par la Première Guerre mondiale. On assiste maintenant en 1930 de nouveau à un accroissement progressif de cette même population avec des proportions comparables à la situation d'avant-guerre. Par rapport à 1920, le nombre d'étrangers a augmenté en 1930, pour toutes les nationalités (sauf pour la nationalité bulgare). Mais en comparaison avec les chiffres de 1910, on

⁷ *Recensement de population de 1910*, Tome III, p. 206.

⁸ *Recensement de population de 1920*, Tome I, p. 66.

⁹ *Recensement de population de 1920*, Tome I, p. 59.

observe des régressions notamment chez les Français, les Néerlandais et chez les Luxembourgeois. Ces derniers qui étaient 10.367 avant la guerre sont 9.587 en 1930. Une remarque générale mérite d'être faite: les ressortissants des pays voisins de la Belgique stagnent ou sont en diminution.¹⁰

Lorsqu'on analyse la répartition des Luxembourgeois dans les différentes provinces du pays, on se rend compte qu'en 1930, la province de Brabant (3.765) accueille pour la première fois plus de Grand-Ducaux que la province de Luxembourg (2.733). En troisième place, c'est la province de Liège qui compte une présence de 1.644 Luxembourgeois. Parmi les étrangers établis dans la province du Luxembourg, ce sont les ressortissants du Grand-Duché qui sont les plus nombreux.¹¹

En 1930, on a de nouveau publié le nombre d'étrangers par commune, donc aussi pour l'agglomération bruxelloise. Comme nous l'indique le graphique 2, la commune de Bruxelles accueille de loin le plus grand nombre de Luxembourgeois. Les communes de Schaerbeek, de Saint-Gilles et d'Ixelles connaissent aussi une forte présence de Luxembourgeois, suivies par des communes comme Saint-Josse-ten-Noode, Etterbeek et Uccle. Nous pouvons voir que le nombre de Luxembourgeois qui se sont implantés à Schaerbeek et à Ixelles a largement augmenté par rapport à 1910. Le nombre des femmes dépasse dans toutes les communes celui des hommes.¹²

Dans le recensement de 1930, on indique la répartition des étrangers dans les différents secteurs professionnels. Ainsi, 5.816 des 9.587 Luxembourgeois travaillent activement en Belgique. La majorité est engagée dans le secteur des services de la maison, des biens et des personnes (1.989 personnes), suivi par le secteur industriel (1.800) et le commerce (942).¹³

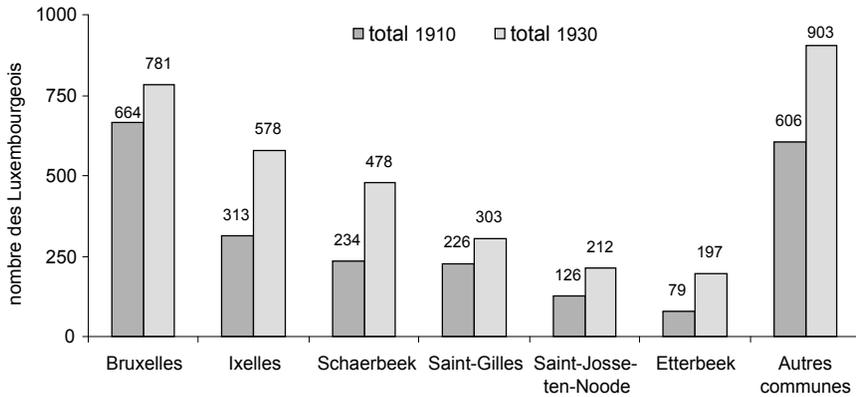
D'après l'article de Germaine Götzinger (2001, 85), nous savons qu'en 1937, 1.006 Luxembourgeois sont arrivés en Belgique. Ainsi, en 1938 le nombre total de la "colonie" luxembourgeoise en Belgique s'élève à 11.185 personnes.

¹⁰ *Recensement de population de 1920*, Tome I, pp. 74-76.

¹¹ *Recensement de population de 1920*, Tome I, pp. 77-82.

¹² *Recensement de population de 1920*, Tome I, p. 87.

¹³ *Recensement de population de 1930*, Tome V, p. 71.



GRAPHIQUE 2: RÉSIDENCE DES LUXEMBOURGEOIS DANS L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE EN 1910 ET EN 1930

Globalement, nous remarquons donc qu'après la Première Guerre mondiale – qui a causé le départ de Belgique de nombreux Luxembourgeois et l'arrêt de l'émigration de ces derniers vers la Belgique – l'évolution de la population immigrée luxembourgeoise dans son pays voisin est constante: de 1920 à 1938, nous assistons à une augmentation de cette population de 5.793 à 11.185. On peut donc dire que dans l'entre-deux-guerres, le nombre de Luxembourgeois en Belgique a doublé. La paix, le redressement industriel et le retour d'une certaine prospérité en Belgique ont sans doute favorisé cette immigration. La législation belge est aussi très favorable aux ressortissants luxembourgeois.

1.3. La législation belge face à l'immigration luxembourgeoise

Administrativement, les Luxembourgeois avaient besoin au début du 20^e siècle d'un visa valable pendant une année ou du moins jusqu'à l'expiration de la validité de leur passeport. Cela leur permettait d'entrer en Belgique et d'en sortir par toutes voies et frontières aussi souvent qu'ils le désiraient.¹⁴

¹⁴. ANL, Fonds des Affaires étrangères 3438, p. 69.

Ces conditions ont été valables jusqu'au 1^{er} avril 1921, date à laquelle les ressortissants luxembourgeois ont été dispensés de l'obligation du visa consulaire belge pour l'entrée dans le Royaume.¹⁵ Les intéressés doivent toutefois être obligatoirement porteurs d'un passeport régulier qu'ils doivent produire à toute réquisition des autorités belges tant à la frontière qu'à l'intérieur du pays.¹⁶

À partir de 1922, les Luxembourgeois sont en outre dispensés d'être détenteurs d'un passeport. Il leur suffit d'être en possession d'une pièce d'identité revêtue d'une photographie récente.¹⁷

Les Luxembourgeois sont aussi avantagés dans les procédures administratives. En effet, pour l'inscription aux registres de la population, les Autorités belges n'exigent des Luxembourgeois que:

"Des pièces d'identité récentes, voire passeport régulier ou carte d'identité récente, munies de photos estampillées et attestant de leur nationalité luxembourgeoise".¹⁸

À côté des ressortissants luxembourgeois, il n'y a que les Français, les Néerlandais et les Monégasques qui profitent de cette situation. D'autres¹⁹ doivent être munis d'un passeport national non périmé ou même d'un passeport national revêtu d'un visa belge.²⁰

Depuis le début des années 1930, tout étranger voulant occuper un emploi en Belgique, doit être, sauf exception, et ce avant son entrée en Belgique, porteur d'une autorisation ("carte bleue"), signée par l'Administration de la Sûreté Publique et "remis par l'agent diplomatique ou consulaire de Belgique dans la juridiction duquel se trouve la résidence de l'étranger". Les Luxembourgeois, quant à eux, sont cependant dispensés de ces formalités.²¹

¹⁵. Comme d'ailleurs les sujets français, anglais, italiens, japonais et les citoyens des États-Unis d'Amérique.

¹⁶. ANL, Fonds des Affaires étrangères 3438, p. 59.

¹⁷. ANL, Fonds des Affaires étrangères 3438, p. 45.

¹⁸. ANL, Fonds des Affaires étrangères 3438, p. 24.

¹⁹. C'est-à-dire les ressortissants britanniques, italiens, japonais, suisses, suédois, tchécoslovaques, espagnols, danois, norvégiens, uruguayens, finlandais, islandais, cubains, ainsi que les ressortissants des États-Unis, des dominions britanniques et le Liechtenstein.

²⁰. Ceci est le cas pour tous les ressortissants de tous les autres pays non cités ci-dessus. ANL, Fonds des Affaires étrangères 3438, p. 33.

²¹. ANL, Fonds des Affaires étrangères 3438, p. 31.

À cause de la situation internationale, en 1939 le gouvernement belge décide d'introduire l'obligation du passeport national et du visa consulaire belge pour tous les étrangers désirant se rendre en Belgique. Cette mesure est prise dans l'intérêt de la sécurité de la Belgique.²²

Mais un régime plus favorable est réservé aux Luxembourgeois et aux Hollandais pour lesquels le visa n'est pas exigé.

Le Traité de Travail, conclu entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg le 20 octobre 1926, prévoit de régler la situation des ouvriers belges travaillant au Luxembourg et des ouvriers luxembourgeois travaillant en Belgique, et d'établir, dans la plus large mesure possible, l'égalité de traitement entre leurs ressortissants et les ressortissants de l'autre État en ce qui concerne les lois de prévoyance sociale et de travail. Les deux gouvernements s'engagent à ne pas mettre d'obstacles à la sortie des ressortissants voulant se rendre dans l'autre pays pour y travailler. Les deux pays s'engagent même à octroyer toutes facilités administratives à ces travailleurs, ainsi qu'à leurs familles.²³ Les deux gouvernements veilleront aussi à ce que sur leur territoire soit observée l'égalité des salaires des ouvriers immigrés avec celui des nationaux. De façon similaire, les travailleurs de chacune des deux parties jouiront de la même protection que celle accordée aux nationaux par la législation et par les usages du pays en ce qui concerne les conditions de travail et d'existence. En outre, les deux pays s'engagent à avertir l'autre par voie diplomatique, au cas où l'état du marché du travail ne permettrait pas, dans certaines périodes, régions ou à certaines professions de trouver un emploi aux émigrants, venant chercher un travail.

Même si les filles luxembourgeoises, qui émigrent en Belgique pour travailler dans le domaine de la domesticité, ne profitent pas tel quel de ce traité, qui s'adresse plutôt aux ouvriers/ouvrières et aux employé(e)s, ceci montre bien la place privilégiée des Luxembourgeois en Belgique (et vice-versa). Cette politique d'immigration menée par la Belgique, sur base d'accords bilatéraux, a réglementé à partir des années 1920 l'occupation des étrangers dans le pays. L'objectif de la Belgique est de protéger le marché intérieur du travail et de préserver les travailleurs belges installés dans les pays avoisinants contre les mesures de rétorsions que pourraient prendre les États dans lesquels ils se trouvent. La Belgique a ainsi pris des décisions afin de limiter, pour certaines périodes, la présence de travailleurs étrangers dans

²² ANL, Fonds des Affaires étrangères 3438, pp. 6-8.

²³ *Pasinomie*, Tome XVIII, 1927, pp. 625-626.

certains secteurs économiques et dans certaines régions (Hullebroeck & Sant'Angelo, 2004, 135).

La Seconde Guerre mondiale va mettre fin à la forte poussée de l'immigration luxembourgeoise.

2. LA CRISE DE LA DOMESTICITÉ EN BELGIQUE

Nous avons vu qu'en 1910, presque un quart des immigrés luxembourgeois se sont implantés dans la capitale belge, alors qu'en 1930, il s'agit de plus d'un tiers. La composition de cette "colonie" à Bruxelles est aussi intéressante: le taux des migrantes luxembourgeoises dépasse à chaque fois celui des hommes. La demande accrue de servantes en raison de la crise de la domesticité explique en grande mesure cette situation.

À la fin du 19^e siècle se produit une première crise de la domesticité. Alors que la classe ouvrière a pu améliorer sa situation par le vote de lois importantes, les domestiques, faisant partie du domaine privé, ont échappé à toute réforme sur le plan social.²⁴ Face à cette première crise, les seuls remèdes proviennent des œuvres charitables qui se multiplient, pour encadrer les servantes (Piette, 2001, 101-103).

Après la Première Guerre mondiale, cette crise s'accroît et la société en prend conscience. Les maîtresses se plaignent sans cesse de leurs servantes en leur reprochant leurs changements de places incessants et surtout leur manque de qualification. Les servantes se plaignent de leurs employeurs, qui sont à leur avis trop arrogants et elles critiquent aussi les conditions de travail et de logement. Le métier de domestique est largement déconsidéré (Gubin, 2001, 35).

Mais les maîtresses déplorent surtout la difficulté de trouver une servante. Les solutions proposées à cette crise restent, comme avant la guerre, d'ordre moral: des bureaux de placements, des homes et des maisons pour servantes sont mises en place. En bref, l'encadrement philanthropique de ces filles est total (Piette, 2001, 3-4).

Il est cependant intéressant de voir que malgré ce discours sur la crise de domesticité et le déclin de cette profession, Eliane Gubin (2001, 36) a pu démontrer en se basant sur les recensements professionnels que les effectifs de la domesticité se sont maintenus.

²⁴ Citons la loi sur le contrat de travail en 1900, la loi sur le repos dominical, etc.

Si le nombre de servantes dans l'immédiat après-guerre affiche une chute sensible, le métier se rétablit avec le temps. Dans les années trente, le métier de personnel de maison féminin a pratiquement retrouvé sa situation d'avant-guerre.

Le recours au personnel domestique étranger était déjà bien ancré dans la bourgeoisie belge du 19^e et du début du 20^e siècle. Ainsi Sophie De Schaepdrijver (1990, 78, 160 cité dans Morelli, 2001) a observé que près de la moitié (49,6%) des femmes étrangères travaillant dans la capitale étaient servantes, ce qui était une sur-représentation par rapport au pourcentage de servantes dans l'ensemble des femmes au travail (28,3%). Ce phénomène est toujours présent dans l'entre-deux-guerres.

Deux nationalités, qui sont dans l'entre-deux-guerres bien présentes dans ce métier, sont d'une part les Luxembourgeoises et d'autre part les Hongroises. Ces dernières sont acheminées en Belgique par des associations catholiques. Un tiers des servantes étrangères en Belgique est composé de ces deux nationalités avant 1940. Elles se concentrent surtout dans l'agglomération bruxelloise. Les Hollandaises restent majoritaires dans l'agglomération anversoise et liégeoise. Parmi les étrangères travaillant dans ce secteur viennent ensuite les Françaises, les Allemandes, les Polonaises, les Italiennes, les Tchécoslovaques, les Anglaises et les Suissesses (Gubin, 2001).

De manière générale, les immigrées actives occupent des emplois domestiques dans des proportions plus élevées que celles observées chez les femmes actives belges (*Ibid.*). Mais parler d'une "invasion" de domestiques étrangères n'est pas fondé, c'est même plutôt exagéré. Alors que les critiques relatives aux gens de maison étrangers se précisent surtout à la fin des années 1930, leur nombre est moins élevé à la veille de la Seconde Guerre mondiale qu'en 1910. Après 1938, on assiste même à une chute brutale causée par les circonstances internationales (*Ibid.*). Ainsi, en 1938, il y a 2.241 servantes luxembourgeoises qui travaillent en Belgique. Une année plus tard, elles ne sont plus que 876, ce qui fait une diminution de 61% (*Ibid.*).

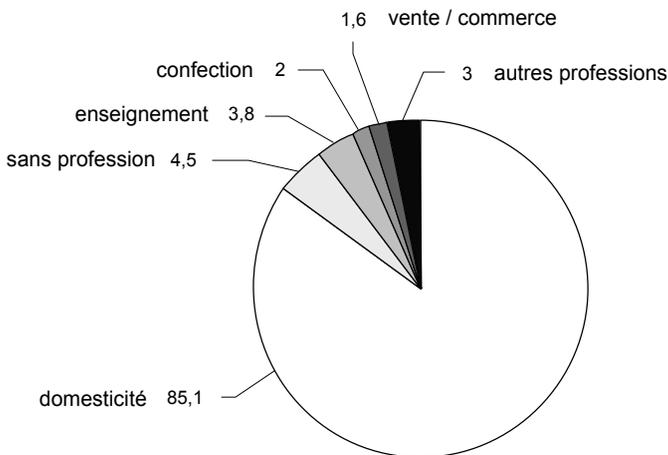
3. LA COMPOSITION DE LA "COLONIE" DES LUXEMBOURGEOISES À BRUXELLES

Nous allons maintenant présenter la physionomie de la présence des Luxembourgeoises à Bruxelles à l'aide des dossiers des étrangers que nous avons

dépouillés. Il faut une fois de plus souligner qu'il s'agit d'un échantillon qui se limite à Bruxelles-Ville et qui ne regroupe que les femmes de nationalité luxembourgeoise disposant d'un dossier individuel.

Nous avons pu mettre en évidence quelques caractéristiques propres à cette colonie. Ainsi, les filles provenaient des quatre coins du Grand-Duché de Luxembourg. Elles partaient du Sud industriel, du Centre administratif et commercial et du Nord rural. La région de la Moselle semble avoir livré le moins de migrantes. La distance entre cette région et la Belgique joue ici sans doute un rôle non négligeable.

Nous nous sommes cependant aperçus que la majorité des filles partaient des régions rurales, c'est-à-dire des cantons du Nord du pays.

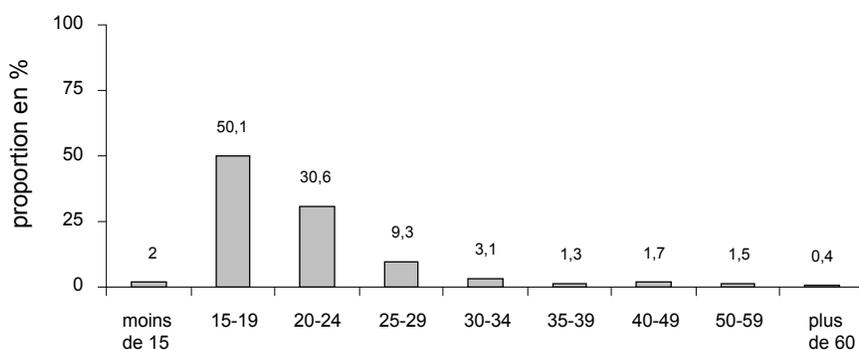


GRAPHIQUE 3: PROPORTION EN POURCENTAGE DES LUXEMBOURGEOISES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ POUR LES ANNÉES 1919, 1920, 1925, 1930, 1935 ET 1939

De notre recherche émane aussi que la majorité des filles ont habité dans la banlieue riche de la ville de Bruxelles. L'avenue Louise, ainsi que le quartier Léopold, ont ainsi présenté une forte concentration de Luxembourgeoises, qui y ont travaillé en tant que servantes, femmes de chambre, cuisinières, etc. chez des gens riches et/ou nobles. On peut d'ailleurs dire que la répartition des Luxembourgeoises parmi les différents secteurs professionnels est tout sauf diversifiée. Nous retrouvons 85,1% des femmes dans le domaine de la domesticité par rapport à 14,9% pour toutes les autres catégories

(enseignement, confection, religieuses, etc.). Les filles étaient dès leur arrivée majoritairement engagées en tant que servantes.

De notre étude il ressort aussi clairement que les Luxembourgeoises étaient encore très jeunes lors de leur première arrivée à Bruxelles. La moitié des filles se sont rendues entre l'âge de 15 et 19 ans pour la première fois à Bruxelles. Les dossiers nous montrent qu'il s'agit ici presque entièrement de filles qui travaillent dans le domaine de la domesticité. Plus de 80% des filles arrivent avant 25 ans et plus de 90% avant l'âge de 30 ans. Les plus âgées se retrouvent parmi les religieuses, les institutrices, les femmes travaillant dans le domaine de l'hôtellerie ou parmi celles qui n'exercent plus de profession du tout.



GRAPHIQUE 4: L'ÂGE DES LUXEMBOURGEOISES LORS DE LEUR PREMIÈRE ARRIVÉE À BRUXELLES

L'étude de l'état civil a montré que les filles luxembourgeoises sont majoritairement célibataires lors de leur arrivée à Bruxelles. Excepté en 1930, les pourcentages des célibataires dépassent à chaque fois les 90%. Ceci s'explique avant tout par le fait que le métier de servante ne s'exerce généralement que pendant un temps limité, entre la fin des études et le mariage. Le mariage est peu compatible avec un emploi de servante, presque toujours interne.

4. LA VIE DES LUXEMBOURGEOISES À BRUXELLES

Les recensements de population, ainsi que les statistiques effectuées suite à notre recherche, nous ont montré que c'est dans le domaine de la domesticité que nous retrouvons le plus grand nombre de Luxembourgeoises. Nous avons donc tenté de reconstituer la vie quotidienne de ces Luxembourgeoises à Bruxelles, à l'aide de la presse féminine, belge comme luxembourgeoise, de deux romans belges qui parlent de la domesticité ainsi que de cinq témoignages de domestiques luxembourgeoises d'antan et avant tout à l'aide de la littérature secondaire disponible. Il est nécessaire de souligner ici encore une fois que nous avons aussi pris en compte les témoignages des femmes qui étaient en service à Bruxelles tout de suite après la Deuxième Guerre mondiale. Nous sommes partis du fait que les changements intervenus dans leur condition étaient assez faibles.

Malgré une préparation aux futures tâches de cuisinières ou servantes qui était pour la plupart insuffisante, les filles se sont décidées à entrer en service en ville. L'attraction d'une grande ville comme Bruxelles était indéniable pour les jeunes Luxembourgeoises. La demande y était plus large et plus variée, les gains plus élevés et les distractions plus nombreuses (Auger, 1935, 87). Certaines s'y sont rendues dans l'espoir d'une ascension sociale, soit par le mariage, soit par l'accès par la suite à un travail plus qualifié (König, 2004, 83-115). Les Luxembourgeoises ont par ailleurs voulu apprendre la langue française. Savoir s'exprimer convenablement en français est un atout indispensable pour bénéficier d'une certaine ascension sociale au Luxembourg. À l'école, elles n'apprennent que les bases du français. Les connaissances linguistiques sont par conséquent souvent déficitaires. À Bruxelles, elles ont ainsi l'opportunité d'acquérir ce bagage si important (Göttinger, 2001, 89).

Beaucoup d'aspects de cette émigration nous restent obscurs mais nous pouvons partir du fait que les filles sont pour la plupart bien préparées à leur séjour. Le moyen de transport utilisé la plupart du temps par les filles pour se rendre à Bruxelles est le train.

Les filles ne sont pas toujours seules lors de leur voyage pour Bruxelles. Il arrive en effet souvent qu'elles soient deux ou plusieurs à partir (König, 2004, 83-115). Un autre phénomène très répandu est le fait que des filles soient

prises en charge sur place par un membre de la famille, qui est déjà installé depuis un certain moment dans la ville. Ce dernier s'occupe alors de l'accueil, du placement, du logement et de l'initiation à la vie urbaine de l'immigrée (*Ibid.*). De plus, une fille qui quitte son service s'occupe souvent de son remplacement. Il arrive ainsi que ce soit sa sœur qui reprenne la place.

Il faut aussi noter que la sous-déclaration des activités féminines fut accentuée à partir des années 1920, avec la réforme fiscale qui établit l'impôt sur le revenu (Gubin, 2001, 37).

De nombreuses Luxembourgeoises n'ont jamais été inscrites auprès des administrations et ont travaillé "au noir" et donc nous ne disposons pas de statistiques exactes.

La vie quotidienne des jeunes servantes luxembourgeoises à Bruxelles varie selon chaque cas. Les témoignages individuels ont pu nous éclairer sur beaucoup d'aspects.

"Tout dépend du type d'emploi, de la famille, de la taille de la maison, des conditions de travail et du logement, des espoirs et des capacités de la jeune fille" (König, 2004, 83-115).

Ceci est sans doute aussi vrai pour les servantes luxembourgeoises à Bruxelles.

Nous avons pu observer, à travers les dossiers consultés, que de nombreuses Luxembourgeoises ont travaillé au service de familles nobles. On a pu remarquer par ailleurs que beaucoup de médecins, d'avocats et d'administrateurs de sociétés semblent aussi avoir eu recours à des servantes luxembourgeoises. On peut donc dire que les employeurs provenaient des catégories sociales les plus variées: ce sont des familles nobles, bourgeoises et petite-bourgeoises à avoir engagé des domestiques luxembourgeoises. Notons aussi que la grande majorité des employeurs furent belges.

Alors que le discours sur l'absence de moralité de la domesticité appartient d'après Valérie Piette (2000, 241) "pratiquement au patrimoine culturel", nous n'avions pas envisagé de prendre en compte ces clichés. Cependant, certaines Luxembourgeoises ont aussi eu des problèmes avec la justice: parmi les dossiers consultés pour ce travail, nous avons dénombré 6 femmes qui étaient surveillées par la police car soupçonnées de se livrer à la prostitution et une seule qui était inculpée de vol domestique sur plainte de sa maîtresse. À l'encontre de celles qui ne sont pas inscrites à la commune, procès-verbal

est dressé par la Police. Il s'agit d'un phénomène très répandu dans les années 1930.

Le bilan du séjour à Bruxelles dépend donc de chaque parcours personnel. Il est impossible de quantifier les cas de celles qui ont fait de bonnes expériences et de celles qui ont fait de mauvaises expériences. Beaucoup dépend des attentes que la jeune Luxembourgeoise se faisait de son séjour à Bruxelles et de l'idée qu'elle se fait du succès et de l'échec. Alors que certaines Luxembourgeoises restent à Bruxelles pour travailler ou fonder un ménage, la plupart des femmes rentrent sans doute au Luxembourg. Certaines vont y retrouver leur fiancé et se marier. D'autres ont mis assez d'argent de côté pour s'offrir une meilleure vie au Luxembourg. Mais il y en a aussi quelques-unes qui rentrent parce qu'elles-mêmes sont tombées malades ou parce qu'il faut soigner un membre de leur famille proche. Certaines doivent aussi rentrer prématurément au Luxembourg, si leur sœur veut partir tenter sa chance. À ce moment, une des filles doit retourner dans sa famille pour aider l'entreprise familiale. Quelques-unes se retrouvent de toute façon pour un temps limité à Bruxelles: de nombreuses filles d'agriculteurs se rendent à Bruxelles pendant les mois d'hiver pour gagner de l'argent et rentrent au printemps ou en été pour aider lors des moissons.

Il s'agit donc pour la plupart des Luxembourgeoises d'une migration de type circulaire, avec un retour au lieu d'origine après une migration limitée dans le temps.²⁵

5. LES ŒUVRES PHILANTHROPIQUES ET DE BIENFAISANCE

Nous avons vu que la crise de la domesticité a entraîné une explosion des associations philanthropiques en Belgique. Pour encadrer les filles, des bureaux de placements, des homes et des maisons pour servantes ont été mis en place. De telles institutions furent aussi créées pour les domestiques étrangères. La fondation du home pour jeunes filles luxembourgeoises en 1921 s'inscrit dans ce courant. Ici les filles passaient leur dimanche après-midi en chantant, dansant et en lisant des quotidiens luxembourgeois. Pendant de nombreuses années Madame Cito et Madame Weber se sont ainsi

²⁵. Voir les différentes typologies des migrations dans René Leboutte (2000, 16).

occupées des Luxembourgeoises, alors qu'elles n'avaient pas leur propre home à disposition.

C'est en 1933, alors que la santé de Madame Cito ne permettait plus qu'elle continue à s'occuper de cette charge, que le home fut transmis aux Sœurs de Sainte- Elisabeth.²⁶

En 1933, on trouve finalement un bâtiment intéressant et après des travaux de rénovation, le home déménage au "15, rue Boduognat" (square Marie Louise) dans l'ancienne École Italienne. Il s'intitulera le Home Sainte-Marie.

L'œuvre était une maison d'accueil et de séjour pour des jeunes filles luxembourgeoises, mais elle comportait en plus l'œuvre du dimanche et un bureau de placement – d'ailleurs le seul office de placement luxembourgeois en Belgique.²⁷

Les filles en détresse ont cherché et trouvé avant tout de l'aide au Home Sainte-Marie. Mais il se peut que les filles – même celles qui n'ont pas travaillé dans le domaine de la domesticité – se soient aussi adressées à une des deux sociétés de bienfaisance: *l'Union Grand-Ducale Luxembourgeoise* et la *Fraternelle Luxembourgeoise à Bruxelles*. Il nous est malheureusement impossible, faute de sources, d'affirmer que des jeunes Luxembourgeoises ont eu recours à leur bienfaisance. Mais en tout cas, elles auraient aussi pu s'y adresser en cas de besoin.

6. LA PERCEPTION DE LA MIGRATION DES LUXEMBOURGEOISES PAR LES LUXEMBOURGEAIS ET LES BELGES

Dégager la perception de cette migration tant par les Luxembourgeois que par les Belges n'est pas évident. Nous avons cependant pu observer à travers la presse que l'opinion publique luxembourgeoise n'est guère favorable à cette émigration. Du côté belge, les sources limitées attribuent aux filles luxembourgeoises une bonne réputation. Notons cependant qu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, les critiques à l'égard des servantes étrangères se multiplient. Les gens sont d'avis que leur renvoi pourrait résorber le chômage féminin comme masculin. Ce discours n'est pas tourné directement contre les

²⁶ D'après le témoignage de Mère Salesia.

²⁷ *Dossier de presse*, Archives privées des Sœurs de Sainte-Elisabeth.

Luxembourgeoises mais montre que le climat à la veille du deuxième conflit mondial n'est pas favorable aux domestiques étrangères en général.

Plusieurs points et quelques autres pistes auraient encore mérité d'être analysés en détail mais n'ont pu l'être faute de sources suffisantes. Il aurait été par exemple intéressant de quantifier les filles qui sont parties sans préparation et sans contact et celles qui avaient déjà une place en vue à Bruxelles. Par ailleurs, il aurait été intéressant de connaître les taux d'"échecs" et de "succès", qui auraient été comparés aux attentes des Luxembourgeoises avant leur départ. Quantifier celles qui sont retournées au Luxembourg et celles qui sont restées à Bruxelles, ainsi que l'étude poussée de leur situation sociale après leur migration auraient aussi été des questions qui auraient mérité d'être approfondies. Une analyse de l'évolution de la situation de cette colonie après la Deuxième Guerre mondiale pourrait aussi s'avérer enrichissante. Notons aussi que le fait que nous n'ayons guère trouvé d'informations sur les Luxembourgeoises qui ont exercé une autre profession à Bruxelles que dans le domaine de la domesticité est fort regrettable car même si elles ne forment qu'une minorité, elles auraient constitué un point de comparaison intéressant. Mais au-delà de ces limites dont nous sommes bien conscients, nous avons pu brosser un premier tableau de la condition des servantes luxembourgeoises à Bruxelles, tableau qui ne manque pas au Luxembourg d'étonner les plus jeunes alors qu'il ravive les souvenirs des plus anciens.

ABRÉVIATIONS

ANL Archives Nationales du Luxembourg
AVB Archives de la Ville de Bruxelles

BIBLIOGRAPHIE

Sources

ANL, Fonds des Affaires étrangères (A.E.) 3438, *Passeports et visas. Arrangements en matière de passeports et de visas entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique avant 1940*, "Lettre de la Légation luxembourgeoise de Belgique au Ministre d'État Reuter, le 27 janvier 1921", p. 69.
BAILLON (A.), *Histoire d'une Marie*, Bruxelles, 1921.
GAUCHEZ (M.), *La servante au grand cœur*, Bruxelles, 1931.

Landwüöl. Luxemburger Verein für ländliche Wohlfahrts-und Heimatpflege (1926-).
Le Soir du 10 janvier 1933 extrait intitulé "Avis aux étrangers" par la Sûreté Publique, p. 33.
Luxemburger Wort, 18. avril 1935, Nr. 108, intitulé "Une belle œuvre Luxembourgeoise à Bruxelles" in: *Dossier de presse, Archives privées des Sœurs de Sainte-Elisabeth*.
Recensement de population, 1910, 1920, 1930.
Traité de Travail belgo-luxembourgeois, "article 1", *Pasinomie*, Tome XVIII, année 1927, pp. 625-626; "article 2", pp. 625-626.

Travaux

- AUGER (M.), *Condition juridique et économique du personnel domestique féminin*, Paris, 1935.
- DAELEMANS (F.), "La démographie aux XIXe et XXe siècles" in: A. SMOLAR-MEYNART & J. STENGERS (éds.), *La région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Bruxelles, 1989, pp. 215-217.
- DE SCHAEFDRIJVER (S.), *Elites for the Capital? Foreign Migration to Mid-Nineteenth Century Brussels*, Amsterdam, 1990.
- GILLEN (J.), "La 'transparence' des femmes migrantes dans les archives", *Sextant, Revue du Groupe interdisciplinaire d'Études sur les Femmes*, 2004a, nos. 21/22, pp.17-34.
- GILLEN (J.), *Inventaire des sources pour une histoire de l'immigration: les archives communales*, Bruxelles, 2004b.
- GÖTZINGER (G.), "Luxemburger Dienstmädchen in Paris und Brüssel" in: A. REUTER & D. SCUTO (eds.), *Luxembourgeois à l'étranger; étrangers au Luxembourg. Itinéraires croisés*, Luxembourg, 1995, pp. 153-158.
- GÖTZINGER (G.), "Der Verein für die Interessen der Frau, oder Bürgerliche Frauenbewegung in Luxemburg" in: G. GÖTZINGER, A. LORANG & R. WAGNER (dir.), *Wenn nun wir Frauen das Wort ergreifen... Frauen in Luxemburg/Femmes au Luxembourg, 1880-1950*, Luxembourg, 1997, pp. 63-80.
- GÖTZINGER (G.), "Da löst mech an den Dengscht gôen. Zur Sozial- und Alltagsgeschichte der Dienstmädchen" in: G. GÖTZINGER, A. LORANG & R. WAGNER (dir.), *Wenn nun wir Frauen das Wort ergreifen... Frauen in Luxemburg/Femmes au Luxembourg, 1880-1950*, Luxembourg, 1997, pp. 192-205.
- GÖTZINGER (G.), "Les servantes luxembourgeoises à Bruxelles dans l'entre-deux-guerres", *Sextant. Revue du groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes*, nos. 15/16, 2001, pp. 83-100.
- GUBIN (E.), "La domesticité, une réalité mal-adaptée au contexte de l'entre-deux-guerres en Belgique?" *Sextant*, nos. 15/16, 2001, pp. 33-59.
- HULLEBROECK (P.) & SANT' ANGELO (F.), "La politique générale d'immigration et la législation sur les étrangers" in: A. MORELLI (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, 2004, pp. 123-145.
- KIEFFER (R.), "Synthèse" in: PUBLICATIONS MOSELLANES, *Mémorial 1989. La société luxembourgeoise de 1839 à 1989*, Luxembourg, 1989, pp. 697-701.
- KÖNIG (M.), "Itinéraires des domestiques allemandes à Paris vers 1900: sources, méthodes et interprétations", *Sextant, Revue du Groupe interdisciplinaire d'Études sur les Femmes*, 2004, nos. 21/22, pp. 83-115.
- LEBOUTTE (R.), PUISSANT (J.) & SCUTO (D.), *Un siècle d'histoire industrielle: Belgique, Luxembourg, Pays-Bas; Industrialisations et Sociétés (1873-1973)*, Paris, 1998.

- LEBOUTTE (R.), "Les migrations dans la longue durée. Permanences et mutations" in: R. LEBOUTTE (éd.), *Migrations et migrants dans une perspective historique. Permanences et innovations*, Bruxelles, 2000, pp. 15-54.
- MORELLI (A.), "Les étrangères en Belgique comme miroir des diverses vagues migratoires", *Sextant*, 2001, nos. 15/16, pp.149-165.
- PIETTE (V.), *Domestiques et servantes. Des vies sous conditions*, Bruxelles, 2000.
- PIETTE (V.), "La crise et ses remèdes. Vers un statut pour la domesticité. Belgique 1920-1940", *Sextant*, nos. 15/16, 2001, pp. 101-126.
- SCUTO (D.), "Émigration et Immigration au Luxembourg aux XIXe et XXe siècles" in: A. REUTER & D. SCUTO (eds.), *Luxembourgeois à l'étranger, étrangers au Luxembourg. Itinéraires croisés*, Luxembourg, 1995.
- SCUTO (D.), "Émigration et Immigration au Luxembourg aux XIXe et XXe siècles", no. 28, *Tageblatt*, no. 28, 22 avril 1995, p. 15.
- TRAUSCH (G.), *Le Luxembourg à l'époque contemporaine. Du partage de 1839 à nos jours*, Luxembourg, 1975.
- WEY (C.), "Croissance et crise en économie luxembourgeoise (1918-1940)", *Hémecht*, XLII, 1990, no. 3, pp. 345-346.

Luxemburgse meisjes in Brussel tijdens het interbellum

SANDRA FRATINI

SAMENVATTING

Het artikel behandelt een groep Luxemburgse jonge vrouwen die tijdens het interbellum naar Brussel uitweek in de hoop er werk als dienstster bij een burgerfamilie te vinden. Over deze kleine gemeenschap is weinig geweten: enkel Germaine Götzinger, directrice van het *Centre national de la Littérature du Luxembourg*, heeft er meerdere artikels aan gewijd. Het is de bedoeling van deze studie aan die leemte te verhelpen.

Na de Eerste Wereldoorlog – die veel Luxemburgers uit België deed vertrekken en hun migratie naar België stopzette – gaat de inwijking vanuit het Groothertogdom naar België in stijgende lijn: van 5.793 in 1920 naar 11.185 in 1938, een verdubbeling dus. De vrede, de industriële heropleving en de stijgende welvaart in België speelden hierin zeker een rol. De Belgische wetgeving was bovendien zeer welwillend ten aanzien van Luxemburgse immigranten.

Het profiel van de Luxemburgse vrouwen die te Brussel verbleven werd geschetst aan de hand van de vreemdelingendossiers bewaard op het stadsarchief van Brussel. De vreemdelingenadministratie werkte nauw samen met die van de bevolking en met de Openbare Veiligheidsdienst van de centrale politie. Het gaat hier dus om een steekproef die zich beperkt tot Brussel-stad en enkel vrouwen van Luxemburgse nationaliteit aan wie een dossier werd gewijd, betreft.

Kenmerkend voor deze kolonie is dat de meisjes uit alle hoeken van het Groothertogdom afkomstig waren: uit het industriële zuiden, het administratieve centrum en het rurale noorden. Enkel de Moezelstreek leverde minder migranten: ze ligt ook het verst verwijderd van België. De meerderheid van de vrouwen kwam uit landelijk gebied, met name de noordelijke kantons. Ze vestigden zich in de rijke voorsteden van Brussel, als dienstster, kamermeisje, kokkin,... bij rijke en/of adellijke families van de Louizalaan of het Leopoldskwartier. De overgrote meerderheid (81,1%) werd in de huishoudelijke sector tewerkgesteld, tegen slechts 14,9% in een andere (onderwijs, confectie, kloosterlinge,...). De meeste meisjes werden van bij hun aankomst als dienstster aangeworven. Ze waren zeer jong wanneer ze voor de eerste keer in Brussel arriveerden: de helft was tussen 15 en 19 jaar, 80% komt aan voor zijn 25^{ste}, 90% voor zijn 30^{ste} levensjaar. De ouderen zijn kloosterling, onderwijzeres, mensen uit de hotelsector of zonder beroep. De meeste immigrerende Luxemburgse meisjes zijn ongehuwd: behalve in 1930 is meer dan 90% celibatair. Het beroep van dienstster werd immers maar voor een beperkte tijd uitgeoefend, tussen het einde van de schooltijd en het huwelijk. Dat laatste was overigens moeilijk te verzoenen met 'het dienen' dat bijna altijd ook 'inwonen' betekende.

Luxemburg women in Brussels during the interwar period

SANDRA FRATINI

SUMMARY

During the interwar period many young women migrated from the Grand Duchy of Luxemburg to Brussels. This migration is somewhat forgotten in

historical studies on immigration, although between 1920 and 1938 their numbers rose from 5,793 to 11,185. The industrial recovery after the First World War and the Belgian legislation which was favourable to Luxemburg subjects, contributed to this immigration.

This article is based on the alien files preserved in the Brussels City Archives from the *Bureau des étrangers*, the Population Service and the Public Security of the Police Central Division. The examined sample is limited to the city of Brussels itself and to women of Luxemburg nationality of whom an individual file exists.

The young women came from all over Luxemburg: from the industrial south, the administrative and commercial center and the rural north. The Moselle region provided the least migrants because of its relative distance from Brussels. Most of the migrating women, however, came from the rural regions in the north of Luxemburg and lived in the rich suburbs of Brussels (the areas of the Avenue Louise and the quartier Léopold). The overwhelming majority of the women, 85,1%, worked as domestic servants in bourgeois or noble families, the rest was active in a number of different sectors (education, confection, religion, etc.). Most were very young when they arrived, between 15 and 19 years old. 80% of the women arrived before their twenty-fifth birthday and more than 90% before their thirtieth. The oldest were among the religious, the teachers and the hotel servants. Except in 1930, more than 90% of the girls were unmarried.